



Biennale Internazionale de Gravure

XVII Prix Acqui de Gravure

Juin 2026

Introduction

Le Prix Acqui de Gravure, qui en est à sa dix-septième édition, a été créé pour promouvoir le patrimoine culturel du Monferrato ainsi que le panorama national et international de l'Art Graphique Original. Le concours est organisé par l'Association Biennale Internationale de Gravure d'Acqui Terme, sous le patronage du Rotary Club d'Acqui Terme, de la Région Piémont et de la Municipalité d'Acqui Terme. Il est jumelé avec des prix internationaux prestigieux.

Le Prix Acqui de Gravure est aujourd'hui le prix italien le plus ancien exclusivement dédié à la gravure artistique encore actif. Depuis plus de trente ans, cet événement contribue à promouvoir la gravure originale, offrant une plateforme prestigieuse pour des artistes du monde entier.

Malgré les défis mondiaux, le Prix Acqui de Gravure a poursuivi avec détermination sa mission, se consolidant comme une référence internationale pour l'art de la gravure.

Un Héritage Culturel Unique

- **Une Longévité Inégalée** : Le Prix Acqui de Gravure est unique en Italie par sa continuité exceptionnelle, soulignant la valeur intrinsèque de la gravure artistique et sa capacité à dialoguer avec le monde contemporain.
 - **Un Archive d'Excellence** : Les œuvres acquises lors des éditions précédentes constituent un patrimoine culturel inestimable, conservé dans la collection permanente de la Biennale dans la ville d'Acqui Terme.
 - **Un Prix pour les Maîtres de la Gravure** : En plus d'attirer de nouveaux talents, le prix célèbre la maîtrise et l'innovation technique, plaçant le Monferrato au centre de la scène artistique internationale.
-

Objectifs du Prix

Le Prix vise à :

- Promouvoir et diffuser l'art de la gravure dans ses multiples techniques originales.
- Reconnaître et soutenir le talent artistique à l'échelle internationale.

- Renforcer la position d'Acqui Terme en tant que centre international de l'art de la gravure.
 - Offrir une visibilité internationale aux artistes participants par la distribution du Catalogue du Prix et l'intégration dans la collection permanente de la Biennale.
-

Récompenses

- **Prix Principal** : 5 000 € seront attribués en échange de la cession de l'édition de l'œuvre gagnante à l'Association Biennale Internationale de Gravure. L'édition devra être réalisée par l'auteur, à ses propres frais, en 50 exemplaires numérotés en chiffres arabes, 25 (XXV) exemplaires numérotés en chiffres romains, en plus de la remise de la matrice inutilisée.
 - **Intégration Permanente** : Les œuvres envoyées seront intégrées dans la collection permanente de la Biennale, conservée dans la Ville d'Acqui Terme, et seront exposées lors d'événements culturels nationaux et internationaux.
 - **Visibilité Internationale** : Les œuvres sélectionnées seront publiées dans le Catalogue Officiel du Prix et sur diverses plateformes de médias sociaux.
-

Conditions de Participation

- **Admissibilité** :
 - Ouvert aux artistes de tous âges et de toutes nationalités.
 - Chaque participant peut présenter jusqu'à deux œuvres originales réalisées en techniques de taille-douce ou de xylographie, produites après le 1er janvier 2024.
 - Les œuvres ne doivent pas avoir fait l'objet d'une édition régulière ni avoir été exposées dans d'autres concours ou expositions publiques.
 - La participation est gratuite.
 - **Spécifications Techniques** :
 - Taille maximale du papier : 500x700 mm. La taille de la matrice est libre.
 - Les œuvres doivent être signées par l'auteur et porter au verso les informations suivantes : nom, prénom, titre, année de réalisation et technique utilisée.
 - **Propriété des Œuvres** :
 - Les œuvres envoyées ne seront pas retournées aux auteurs et deviendront la propriété de l'Association, qui pourra les utiliser, les exposer et en disposer en fonction de ses objectifs.
-

Processus d'Inscription

- **Délais** :
 - L'inscription et l'envoi et/ou la remise des œuvres doivent être effectués avant le **30 septembre 2025**.
- **Procédure** :

1. Remplissez le formulaire d'inscription numérique, qui sera disponible en plusieurs langues sur le site officiel : www.acquiprint.it.
2. Imprimez le formulaire d'inscription et joignez-le à l'œuvre envoyée.
3. Incluez une photographie de l'œuvre en format TIFF, PDF ou JPG (18x24 cm, résolution minimale 150 dpi).
4. Copiez le code d'inscription du formulaire au dos de la gravure.
5. Envoyez l'œuvre originale, sans cadre ni passe-partout, accompagnée du formulaire d'inscription imprimé, à :

Associazione Biennale Internazionale per l'Incisione

Piazza Italia 9 – 15011 Acqui Terme (AL) – ITALIA

Indiquez : “STAMPE SENZA VALORE COMMERCIALE” (IMPRESSION SANS VALEUR COMMERCIALE).

- Toute erreur dans le processus d'inscription ou d'envoi pourra entraîner une disqualification à la discrétion de l'organisation.
 - **Frais d'Envoi :**
 - Les participants sont responsables des frais d'envoi et de toute déclaration en douane.
 - L'Association ne saurait être tenue responsable des problèmes d'envoi ou de douane.
-

Sélection et Attribution

- **Jury Technique :**
 - Une commission internationale d'experts sélectionnera jusqu'à 25 œuvres finalistes.
 - **Jury Populaire :**
 - Parmi les œuvres finalistes, un jury populaire désignera l'œuvre gagnante.
 - **Annnonce des Résultats :**
 - Les résultats seront publiés sur le site officiel et sur les réseaux sociaux de l'Association (Facebook, Instagram).
 - **Prix Supplémentaires :**
 - En fonction des ressources disponibles, l'Association pourra attribuer des prix supplémentaires ou des reconnaissances spéciales par catégorie.
-

Publication et Catalogue

- **Catalogue Imprimé :**
 - En plus des œuvres finalistes, le catalogue pourra inclure d'autres œuvres jugées dignes de publication. Il sera remis gratuitement aux artistes présents lors de l'inauguration et envoyé aux auteurs des œuvres finalistes.
- **Catalogue Numérique :**

- Il sera disponible en téléchargement gratuit sur le site officiel.
- Tous les artistes participants pourront demander des exemplaires du catalogue imprimé, sous réserve de réservation et du paiement d'une somme qui sera communiquée au moment de la réservation.

Acceptation du Règlement

La participation au Prix implique l'acceptation totale de ce règlement. Chaque participant consent à l'utilisation de ses données personnelles (conformément au Règlement de l'UE n° 679/2016 RGPD et au Décret Législatif 196/2003 et ses modifications), qui seront stockées et traitées conformément à la loi au siège de l'Association Biennale Internationale de Gravure.

Pour Informations et Contacts :

Site officiel : www.acquiprint.it

Email : info@acquiprint.it